



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nomenclature télé-orthophonie et rééducation de la voix

Question écrite n° 29455

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'urgence de prendre en compte la rééducation des patients atteints de covid-19 et qui ont été en réanimation en inscrivant la rééducation des troubles de la voix dans la nomenclature de téléconsultation en orthophonie mise en place entre la Fédération nationale des orthophonistes et la CPAM le 26 mars 2020. En effet, les intubations prolongées, souvent accompagnées d'une trachéotomie, perturbent gravement le fonctionnement de la sphère pharyngolaryngée de ces patients et provoquent des troubles sévères de la déglutition, de la phonation et de la respiration. L'intervention rapide des orthophonistes est indispensable pour une rééducation efficace et éviter une installation durable de ces troubles. Il en est de même évidemment pour tous les autres patients qui ont dû subir durant cette crise sanitaire des interventions chirurgicales urgentes de la sphère ORL. La fermeture des cabinets libéraux depuis la mi-mars 2020 fait de la téléconsultation le seul recours possible. Il est donc surprenant que la rééducation des troubles de la voix ne soit pas intégrée à la nomenclature du télé-soin en orthophonie du 26 mars 2020 issue de l'accord entre la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) et la caisse primaire d'assurance maladie. Préoccupés par cette situation qui met à mal la continuité des soins, plusieurs centaines d'orthophonistes, de médecins ORL et phoniâtres appuyés par la Société française de phoniatry ont d'ailleurs lancé un appel pour la prise en charge de cet acte, en vain jusqu'ici. Aussi, Mme la députée demande à M. le ministre de bien vouloir lui indiquer les initiatives qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour inscrire la rééducation de la voix (l'AMO11, 4) à la nomenclature de la télé-orthophonie. Dans la même logique, et alors que les modalités du déconfinement progressif sont en cours d'élaboration, elle attire aussi son attention sur la demande récurrente de ces professionnels de pouvoir disposer de l'ensemble des matériels de protection leur permettant la réouverture de leur cabinet avec toutes les garanties de sécurité sanitaire.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29455

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3354

Question retirée le : 14 juillet 2020 (Fin de mandat)